



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 10790

Texte de la question

M Marc Laffineur attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur les graves problemes de liaisons postales dans le cadre de la Communaute europeenne et, en l'espece, avec l'Italie, avec qui les delais moyens d'acheminement sont d'environ un mois. Ce manque de serieux touche aussi bien les personnes privees que les entreprises. Certes, le Telefax peut a certains egard pallier les carences, ainsi que les transporteurs routiers qui peuvent accessoirement se substituer aux postiers. Mais ce ne peut etre une solution durable. Aussi, afin de ne pas continuer a porter atteinte au bon fonctionnement d'une entreprise ou aux droits les plus elementaires du particulier, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il pense de cette situation et quelles sont ses intentions pour y remedier.

Texte de la réponse

Reponse. - La qualite de service dans les relations postales franco-italiennes est mois bonne que celle constatee dans les echanges entre la France et ses autres partenaires de l'Europe de l'Ouest. Lors d'un sondage effectue au plan europeen en mars 1988, les delais moyens enregistres entre le depot et la distribution du courrier etaient de 4,4 jours dans le sens France-Italie et de 5,7 jours dans le sens Italie-France, la difference entre ces deux delais etant imputable en partie au temps necessaire a la concentration du courrier en Italie : 3,3 jours au lieu de 0,6 jour en France. Le delai d'un mois evoque par l'honorable parlementaire peut etre considere comme exceptionnel et doit vraisemblablement etre replace dans le contexte conflictuel qu'ont connu les services postaux francais a la fin de l'annee 1988 et les services italiens en octobre-novembre 1988 et janvier 1989. Afin d'ameliorer les delais d'acheminement dans les echanges avec l'Italie, la poste a cree deux liaisons routieres, Lyon-Turin-Lyon en octobre 1987 et Marseille-Vintimille-Marseille en juin 1988, dont les horaires de fonctionnement sont adaptes aux besoins des services postaux. Par ailleurs, des mesures de simplification du tri effectue dans le pays d'origine ont ete prises en accord avec l'administration italienne en vue d'accelerer l'expedition du courrier. La poste, qui souhaite aller plus loin dans ce domaine a l'instar de ce qui se pratique avec d'autres pays europeens, se propose de recontrer prochainement des representants de l'office postal italien a ce sujet. Toujours dans le cadre d'une recherche d'une meilleure qualite de service, il a ete demande a l'administration italienne d'examiner la possibilite de prolonger jusqu'a Genes la liaison routiere Marseille-Vintimille, afin d'ameliorer la desserte de la Ligurie au depart du Sud de la France.

Données clés

Auteur : [M. Laffineur Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10790

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1342